

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 10-mai-2021

Date de révision 10-mai-2021

Numéro de révision 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	PG Professional_Fairy TOUT EN 1 Plus (lave vaisselle)
Identificateur de produit	91293766_PGP_CLP_EUR_SAW
Synonymes	C-91293766-002
Produit commercial	Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

Catégorie de produit	Dose unitaire pour lave-vaisselle
----------------------	-----------------------------------

1.3. Details of the supplier of the safety data sheet

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)
---	---

BELGIQUE ET LUXEMBOURG
PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique)
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique)
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Adresse e-mail	Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com customerservice@pgprof.com
----------------	---

1.4. Emergency telephone number

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59 Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500
--------------------------	--

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation Catégorie 1 - (H318)
oculaire

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine

Aucune information disponible

2.2. Label elements

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
Boire un peu d'eau pour diluer
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EUH208 - Contains Protease Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification
Aucun composant PBT et vPvB.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	REACH registration number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	M-Factor (long-term)	M-Factor
Sodium Carbonate	497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	>30	Eye Irrit. 2(H319)		
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	239-707-6	01-2119457268-30	5 - 10	Ox. Sol. 3(H272) Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)		
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	223-267-7	01-2119647955-23	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Irrit. 2(H319)		
Oxirane, 2-methyl-, polymer with oxirane, mono(2-propylheptyl) ether	166736-08-9	605-450-7		1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315)		
Trideceth-7	69011-36-5			1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318)		
Protease	9014-01-1	232-752-2		<1	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Resp. Sens. 1(H334) STOT SE 3(H335) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

	une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Interrompre l'utilisation du produit. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Boire un peu d'eau pour diluer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed

Symptômes/blessures après inhalation	Toux. Éternuements.
Symptômes/blessures après contact cutané	Rougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.
Symptômes/blessures après contact oculaire	Douleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.
Symptômes/blessures après ingestion	Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements. Sécrétion excessive. Diarrhées.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Voir la section 4.1.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Extinguishing media

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion Le produit n'est pas explosif.

Réactivité Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Advice for firefighters

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Aucune information disponible.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

Pour les non-secouristes Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
Conseils à destination des secouristes Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Environmental precautions

Précautions pour la protection de l'environnement Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage Déversements importants : pelleter le déversement de solide dans des récipients pouvant fermer. Petites quantités de déversement de solide : rincer à l'eau. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Autres informations

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.4. Reference to other sections

Autres informations

Consulter les sections 8 et 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Precautions for safe handling

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter la formation de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Mesures techniques/Conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles

Voir la section 10.

Matières incompatibles

Voir la section 10

Interdictions relatives au stockage mixte

Non pertinent.

Exigences relatives aux locaux et aux lieux de stockage

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Control parameters

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales

Nom chimique	Numéro CAS	Switzerland	Belgium	France	European Union
Protease	9014-01-1	KZW: 0.00006 mg/m ³			

Niveau dérivé sans effet (DNEL) travailleurs

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4			12.8 mg/kg bodyweight/day

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – inhalation, court terme – locale	Travailleur – cutanée, long terme – systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	10 mg/m ³	48 mg/kg bw/d	16.9 mg/m ³

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Sodium Carbonate	497-19-8		10 mg/m ³
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	12.8 mg/cm ²	5 mg/m ³
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0		10 mg/m ³

Consommateurs

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale	Consommateur – orale, court terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	10 mg/m ³		

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – orale, long terme –	Consommateur – inhalation, long	Consommateur – cutanée, long terme
--------------	------------	------------------------------------	---------------------------------	------------------------------------

		systémique	terme – locale et systémique	– locale et systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	2.1 mg/kg bw/d	10 mg/m ³	

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	4.2 mg/m ³	24 mg/kg bw/d

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Numéro CAS	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium Carbonate	497-19-8	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	0.035 mg/L	0.035 mg/L	0.035 mg/L
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	0.096 mg/L	0.01 mg/L	

Nom chimique	Numéro CAS	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées
Sodium Carbonate	497-19-8	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected	no data; no toxicity expected
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4			16.24 mg/L
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	42 mg/kg sediment dw	4.2 mg/kg sediment dw	58 mg/L

Nom chimique	Numéro CAS	Terrestre	air	Oral(e)
Sodium Carbonate	497-19-8	no data; no toxicity expected		
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	14 mg/kg soil dw		

8.2. Exposure controls

Contrôles techniques appropriés Équipement de protection individuelle

Aucune information disponible
Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas d'utilisation professionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les conditionnements ménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les recommandations indiquées sur l'étiquette du produit.

Protection des mains

Non pertinent.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps

Non pertinent.

Protection respiratoire

Non pertinent.

Dangers thermiques

Non pertinent.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information on basic physical and chemical properties

Propriété	Valeur/unités	Méthode d'épreuve/Remarques
Aspect	Poche double phase : poudre tachetée avec partie supérieure liquide	
État physique	Solide	
Couleur	coloré	
Odeur	Agréable	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
pH	Aucune information disponible	Solide 10 - 11.4, Liquide 6 - 8.5
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Inflammabilité	Non pertinent	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme explosif car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés explosives CLP (Art 14 (2))
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Densité relative	Aucune donnée disponible	
Solubilité	Soluble dans l'eau	
Coefficient de partage	Indisponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température d'auto-inflammabilité	SADT > 75 °C	UN Test H.4
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	Aucune donnée disponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits solides
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas un comburant – UN.O.1	

9.2. Other information

Autres informations Aucune information disponible.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Reactivity

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Chemical stability

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

10.4. Conditions to avoid

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non pertinent.

10.6. Hazardous decomposition products

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Corrosion/irritation cutanée	remplis. Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dans le mélange

Nom chimique	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium Carbonate	497-19-8	2800 mg/kg bw	> 2000 mg/kg bw (US EPA 16 CFR 1500.40)	-
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	893 mg/kg bw (US EPA 1984)	> 2000 mg/kg bw (US EPA)	-
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	940 mg/kg bw (//OECD 401)	> 1650 mg/kg bw (//OECD 402)	-
Trideceth-7	69011-36-5	> 2000 mg/kg (Rat)	-	-
Protease	9014-01-1	= 3700 mg/kg (Rat)	-	-

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques, ni comme entraînant des effets indésirables à long terme sur l'environnement.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Numéro CAS	Poisson	Algues/végétaux aquatiques	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
Sodium Carbonate	497-19-8	300 mg/L (Lepomis macrochirus; 96 h)	-	200 mg/L (Ceriodaphnia sp.; 48 h)	-
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	70.7 mg/L (Pimephales promelas; 96 h)	-	4.9 mg/L (Daphnia pulex; 48 h)	-
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	195 mg/L (//OECD 204; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	-	527 mg/L (//OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-

Toxicité chronique

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0			6.75 mg/L (US EPA 66013-75-009; Daphnia magna; 28)	200 mg/L (11 d)

				d)	
--	--	--	--	----	--

12.2. Persistence and degradability

Persistence et dégradabilité

Nom chimique	Numéro CAS	Persistence et dégradabilité	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Biodégradabilité
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0		22.9% BOD/COD; 5 d; //ISO 5815	6.7 % (Read across data on Etidronic acid; guideline not indicated; Iowa Farm Soil; CO2 evolution; 119 d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
Sodium Carbonate	497-19-8	Non mesuré(e)	
Sodium Carbonate Peroxide	15630-89-4	Non mesuré(e)	
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	-3

12.4. Mobility in soil

Mobilité

Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	log Koc
Tetrasodium Etidronate	3794-83-0	16610

12.5. Results of PBT and vPvB assessment

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Waste treatment methods

Déchets de résidus/produits non utilisés considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination. Pour manipuler les déchets, voir les mesures décrites en section 7.

Waste codes / waste designations according to EWC / AVV

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

13.2 Informations supplémentaires

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification

Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
14.5 Polluant marin Non réglementé
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC Aucune information disponible

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage Aucune information disponible
14.5 Polluant marin Non réglementé

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
14.5 Polluant marin Non réglementé

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent
14.3 Non pertinent
14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
14.5 Polluant marin Non réglementé

ADN

14.1 Numéro ONU Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non pertinent
14.3 Non pertinent
14.4 Groupe d'emballage Non pertinent
14.5 Polluant marin Non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture

Législation de l'UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de REACH.

**soumises à restrictions de mise sur
le marché et d'utilisation, et ses
modifications**

Règlement (UE) n° 143/2011, annexe XIV, Substances soumises à autorisation Ne contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH.

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Autres réglementations, restrictions et interdictions

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents). Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (CE) n° 1907/2006.

Information sur les législations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des modifications

Date d'émission : 10-mai-2021
Date de révision 10-mai-2021
Remarque sur la révision Non pertinent

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
DNEL : Niveau dérivé sans effet
EC50: Concentration calculée provoquant une réduction de 50% de la reproduction cellulaire
IATA - Association internationale du transport aérien
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test
LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)
OECD - Organisation de coopération et de développement économiques
OEL : Limite d'exposition professionnelle
PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

16.3 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Catégorie 1 Méthode de calcul

16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

16.5 Conseil en matière de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6 Informations supplémentaires

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit.

End of Safety Data Sheet